

MAIRIE DE QUESTEMBERT

APPEL À PROJETS

Création artistique participative
dans l'espace public

Saison estivale 2023

Installation individuelle ou collective

Arts visuels



Service Culture

Mairie de Questembert

1 Place du Général de Gaulle

56230 QUESTEMBERT

02.97.26.11.38

c.berthelot@mairiequestembert.bzh

www.mairie-questembert.fr

LE PROJET //

Questembert est une commune du Morbihan de 8 000 habitants ancrée entre Vannes et Redon. La ville développe une programmation culturelle ambitieuse et a à cœur de mener des actions de valorisation de l'espace public. Depuis trois étés, c'est sous le prisme d'expositions photographiques et de collages street art que cette ambition a pris forme.

Cet appel à projet s'inscrit dans une volonté politique de faire évoluer cette dynamique et de renouveler le champ des possibles afin qu'une installation artistique participative puisse prendre place dans le centre-ville de la commune.

Par cet appel à projet, la ville de Questembert nourrit la volonté de faire dialoguer la création artistique contemporaine avec la population du territoire. C'est dans cette démarche qu'un ou plusieurs temps de résidences se tiendront sur les périodes de mai et/ou juin 2023.

Ainsi, l'artiste choisi aura pour mission d'intégrer la population au processus créatif dans une dynamique d'échange et de partage.

Le projet artistique s'inscrit dans l'espace public, il doit se faire l'écho de la vie de la commune, son architecture, son histoire et sa population.

Porté par les élus de la collectivité, ce projet tend à soutenir la création artistique, à développer des actions de médiations auprès de divers publics et doit participer à l'embellissement du centre-ville dans le cadre de la saison estivale 2023.

Pour ce faire, la ville de Questembert invite tous les artistes à présenter leur travail et leur projet pour la commune. Toutes les pratiques et disciplines artistiques sont acceptées.

Les dossiers de candidature sont à transmettre au plus tard le **27 février 2023** uniquement par courriel à l'adresse suivante :

c.berthelot@mairiequestembert.bzh
en précisant "Appel à projet été 2023" dans l'objet du mail.

Les dossiers seront examinés par un jury constitué d'élus et de questembertois.

Le jury portera une attention particulière à la dynamique d'embellissement de la commune, à la jeune création et aux actions de médiation. Le jury sera sensible aux propositions décalées et surprenantes qui révèlent et revisitent le quotidien.

Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnels et aux étudiants en arts, toutes les disciplines sont acceptées. Afin de mener à bien ce projet, l'artiste sélectionné disposera d'une enveloppe globale de 8500€ maximum comprenant les frais de création, de déplacements, le montage et sa rémunération.

LES LIEUX À INVESTIR //

Plusieurs lieux ont été identifiés afin d'accueillir le projet. Parmi ces derniers, plusieurs contraintes d'usages sont à prendre en considération. Le projet artistique doit s'inscrire dans au moins une de ces propositions. L'artiste est libre de choisir l'espace qui correspond le mieux à ses attentes et à ses considérations artistiques. Toutes propositions en dehors de ces espaces seront étudiées par le jury. Un dossier complémentaire détaillant les différents lieux à investir est à retrouver ici :

https://drive.google.com/drive/folders/1Ww9reiJ5X6vpwbWEbz_3HkC-7MXWL3nLP?usp=sharing

LES HALLES



PLACE DU MARCHIX



PLACE DE LA LIBÉRATION



PLACE DU 8 MAI 1945



JARDIN BELMONT



ORGANISATION //

LES PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION SONT LES SUIVANTS :

- L'intégration et la pertinence du projet dans l'espace public.
- Le caractère original et l'embellissement de la commune.
- Les actions de médiation, la réflexion autour des temps de résidences.
- Le respect du budget et la faisabilité technique du projet.
- La rédaction du dossier de candidature, la lettre d'intention.

LES DATES À RETENIR :

1er janvier 2023 : Diffusion de l'appel à projets.

27 février 2023 : Clôture des dossiers.

1er mars 2023 : Le jury participatif se réunit pour une étude et une présélection des dossiers.

16 mars 2023 : Audition finale des sélectionnés.

Un ou plusieurs temps résidence se tiendront au mois de mai et/ou juin.

L'installation prendra place dans le centre-ville de **juillet à septembre 2023**.

LES MODALITÉS DE CANDIDATURE :

1- Le dossier de candidature devra contenir :

- Le formulaire de contact complété
- Une note d'intention présentant le projet
- Le parcours du candidat
- Les premières considérations techniques relatives au montage
- Un budget prévisionnel
- Tout autres documents que le candidat jugera pertinent

Les dossiers de candidature devront nous parvenir au plus tard le **27 février 2023** uniquement par courriel à l'adresse suivante :

c.berthelot@mairiequestembert.bzh en précisant "Appel à projet été 2023" dans l'objet du mail. Un accusé de réception vous sera envoyé.

Pour plus de renseignements sur le projet, possibilité de convenir d'un entretien téléphonique au 02.97.26.11.38 en demandant Chloé Berthelot.

2- Les candidats à l'audition finale:

Les 3 porteurs de projets plébiscités par le jury seront invités à détailler plus amplement leur projet en présentant :

- Un descriptif détaillé du projet
- Budget prévisionnel et les différents besoins par poste
- Fiche technique
- Modalité de mise en oeuvre
- Tout autres documents que le candidat jugera pertinent

Les candidats non retenus à l'issue de l'audition finale recevront une indemnisation de 300€ sur présentation d'une facture.

ENGAGEMENTS //

LA VILLE DE QUESTEMBERT S'ENGAGE À :

- Mettre à disposition un agent des Services Techniques pour aider au montage de l'œuvre sur une période préalablement définie avec ce service.
- Assurer la communication relative aux périodes de résidences, au montage de l'installation artistique et à toutes autres actions périphériques.
- Mettre à disposition de l'artiste l'appartement municipal lors des périodes de résidence et d'installation.
- Mettre à disposition les espaces nécessaires à la réalisation du projet.
- Verser à l'artiste le budget maximal de 8 500€ pour couvrir les frais de création, de déplacement, de montage et de rémunération. À l'issue de la création collective, l'œuvre devient propriété de la commune.

L'ARTISTE S'ENGAGE À :

- Intégrer les Questembertois dans un processus de création participative à l'occasion d'un/des temps de résidence
- Assurer la mise en œuvre du montage et démontage de l'installation
- Autoriser la Ville de Questembert à utiliser l'image des œuvres sans droit d'auteurs pour tout type de support de communication.

APPEL À PROJETS

Création artistique participative
dans l'espace public

Saison estivale 2023

Installation individuelle ou collective

Arts visuels

MAIRIE DE QUESTEMBERT



Service Culture

Mairie de Questembert

1 Place du Général de Gaulle

56230 QUESTEMBERT

02.97.26.11.38

c.berthelot@mairiequestembert.bzh

www.mairie-questembert.fr